

## TRAVAUX & PROJETS

### Mise à jour de l'adressage communal

La commune de La Lande Saint Siméon engage une refonte partielle de son adressage pour les voies situées dans les lieux-dits. Lors du précédent adressage, ces voies n'avaient pas été nommées officiellement, mais simplement numérotées en tenant compte du nombre de maisons. Le département nous a demandé de nous mettre en conformité : chaque voie devra désormais porter un nom officiel de carrefour à carrefour, et les habitations seront renumérotées au mètre, comme dans le bourg. Nous nous efforçons de conserver les appellations historiques locales. Ce travail nécessite également une concertation avec les communes voisines pour les voies partagées, ce qui explique un calendrier de plusieurs mois. Les habitants concernés seront informés individuellement.



### Plan communal de sauvegarde : lancement du registre des personnes vulnérables

Afin de mieux protéger la population face aux situations exceptionnelles (canicule, intempéries, crise sanitaire ou tout autre événement majeur), la commune engage la mise en place de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Dans ce cadre, l'une des premières actions consiste à mettre en place un registre des personnes vulnérables. Ce registre est destiné aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux personnes isolées ou à toute personne dont l'état de santé pourrait nécessiter une attention particulière. Les personnes concernées, ou leurs proches, sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie afin de procéder à leur inscription. Les informations recueillies resteront strictement confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre des missions de sécurité civile confiées à la commune. Si vous connaissez une personne susceptible d'être concernée, n'hésitez pas à l'informer de cette démarche ou à l'accompagner dans son inscription. Pour tout renseignement ou pour vous inscrire, contactez la mairie aux horaires habituels d'ouverture.



### Les horaires d'ouverture de la mairie

Depuis fin 2025, Émilie Madelaine officie en qualité de secrétaire de mairie dans notre commune. Elle est présente trois demi-journées par semaine. Les horaires d'ouverture de la mairie ont évolué pour s'adapter à l'organisation de la nouvelle équipe municipale. La permanence, qui avait lieu le jeudi, a été déplacée au lundi après-midi afin de permettre au maire, qui exerce toujours une activité professionnelle, d'être présente. Le vendredi matin, c'est la deuxième adjointe, à la retraite, qui assure la permanence.

La mairie vous accueille désormais :

- Le lundi après-midi de 13h30 à 16h30
- Le vendredi matin de 9h00 à 12h00



## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

### Rappel des règles de circulation et de sécurité routière

La municipalité a reçu des signalements concernant des situations pouvant mettre en danger les usagers : vitesse excessive, non-respect des panneaux STOP ou circulation en sens interdit. Nous rappelons que le respect du Code de la route contribue à la sécurité de tous, en particulier celle des piétons, des cyclistes et des personnes les plus vulnérables. L'ensemble du centre du village est également en zone 30. Cette limitation vise à favoriser des déplacements plus sûrs et un partage apaisé de l'espace public. Quelques secondes de vigilance peuvent faire toute la différence. Merci à chacun pour son attention, son civisme et son respect des autres usagers.

